

# Quand l'école fait la promo de la bière auprès d'ados de treize ans

## Opinion

Charles de Selliers

Un papa très en colère.

■ Sur le plan social et sanitaire, la mise en place d'une protection légale des jeunes de moins de 16 ans vis-à-vis de l'alcool s'explique par des raisons de santé.

Rien dans ce travail scolaire n'explique pourquoi les élèves n'ont pas l'âge de déguster un produit qu'ils auraient soi-disant l'âge d'apprécier.

Une école du Brabant wallon conduit cent cinquante élèves de treize ans dans une brasserie. Pour justifier cette sortie, l'école se base sur une fiche pédagogique officielle en étude du milieu, intitulée "produire depuis plusieurs siècles", qui propose "d'amener l'élève à découvrir l'évolution de la fabrication d'un produit comme par exemple: la porcelaine, la céramique, la bière, le fromage, le sucre". Selon moi, la mention de la bière dans cette liste est inopportune parce que seule la bière fait l'objet d'interdits légaux vis-à-vis d'enfants de treize ans. Mettre la bière sur le même plan que les quatre autres produits prête à confusion concernant cette différence fondamentale.

### L'éloge du produit

C'est particulièrement équivoque vis-à-vis d'enfants qui n'ont pas encore l'esprit critique que la loi attribue aux enfants de seize ans concernant la consommation de bière. La brasserie visitée fait effectivement partie d'un groupe commercial important, dont le but évident est de faire la promotion de sa marque de bière, et donc de sa consommation, notamment vis-à-vis des jeunes, sous un prétexte de culture et d'histoire. Son site commercial sur Internet présente sa bière comme "W., the beer of bravery", et fait l'éloge de son produit à tout point de vue, ainsi que dans une bande dessinée à destination des jeunes: "Riche de sa double

fermentation et réputée pour son eau pure, mais aussi pour la qualité de son malt et la douceur de son houblon, la bière W. était connue pour être un remède revigorant, rendant du tonus aux malades convalescents, ainsi que de la bravoure aux soldats." Ou encore: "On ne s'étonnera pas d'apprendre que le Duc de Wellington, la veille de la Bataille de Waterloo, permit à ses hommes de puiser dans cette brune fermentée, afin de leur apporter force et courage. Avec la victoire anglaise du 18 juin 1815, la légende de la W. était née!"

### Où est la protection des jeunes ?

Cette publicité est en contradiction avec la Convention en Matière de Publicité et de Commercialisation des Boissons Contenant de l'Alcool, qui stipule que "la publicité ne peut mettre en évidence les effets éventuellement stimulants, euphorisants, sédatifs, curatifs ou tranquillisants des boissons contenant de l'alcool, ni laisser croire qu'elles peuvent améliorer les performances psychiques ou physiques", ni "cibler les mineurs d'âge ni par son contenu ni par son mode de communication".

Par ailleurs, l'article 41 de la loi du 29 mai 1959, interdit toute activité publicitaire dans le cadre scolaire. Quand il s'agit d'une chocolaterie, d'une sucrerie, d'une boulangerie, d'une fromagerie, ou d'un assemblage de voitures, il y a apparemment une certaine tolérance parce

que les bénéfiques en termes d'apprentissage dépasseraient les inconvénients de la pression publicitaire. Mais dans le cas d'une boisson alcoolisée, soumettre des élèves à l'éloge des effets bénéfiques de la bière et de sa dégustation, ou de ses vertus aromatiques, lors d'une visite et lors de leur travail scolaire, avec un portefeuille documentaire contenant une vingtaine de photos publicitaires mettant la bière en valeur, est tout à fait inadéquat.

Rien dans ce travail scolaire, ni dans aucun programme de l'école, n'explique pourquoi les élèves n'ont pas l'âge de déguster un produit qu'ils auraient soi-disant l'âge d'apprécier et d'étudier sur tous les autres plans. Par ailleurs, sur le plan social et sanitaire, la mise en place d'une protection légale des jeunes de moins de 16 ans vis-à-vis de l'alcool s'explique par des raisons de santé.

### La réalité des chiffres

La consommation d'alcool chez les jeunes de moins de 16 ans est un phénomène de société particulièrement dangereux et dénoncé tant par les autorités que par les spécialistes. Selon une enquête nationale de santé, 85 % des jeunes de 13 ans ont consommé de l'alcool et 15 % d'entre eux ont déjà connu un abus d'alcool. Six pour cent de la population belge boit trop d'alcool, et un jeune sur trois en boit régulièrement.

ment, tandis qu'un sur cinq en somme tant en semaine que le week-end.

Il est statistiquement reconnu que "celui qui commence à boire en étant jeune court un plus grand risque de rencontrer, à l'âge adulte, des problèmes d'alcoolisme et de santé". Or les enfants ne sont pas réellement aptes à évaluer les dangers de l'alcool en termes de santé, d'accidents, de violence, d'automutilation et de comportement sexuels.

Notre système éducatif encourage, en principe, nos enfants à compter sur leurs propres ressources physiques, morales et intellectuelles pour le développement de leur personnalité, les contacts sociaux, et leur rapport au sens et au bonheur. Leur vanter les qualités stimulantes et euphorisantes d'une boisson alcoolisée, qui apparaît souvent comme un élément essentiel de la sociabilisation, de la convivialité et de la fête, ne devrait pas être possible dans le cadre scolaire.

#### Aucune réponse

Malgré mes courriers, toutes les instances consultées ont, soit, répondu qu'elles n'étaient pas concernées, ou n'ont pas répondu ou, encore, ont répondu sans aucune considération sur le fond du problème. Seul le fait que les formalités administratives aient été respectées importait.

La réaction de ma fille de treize ans, qui a participé à cette sortie scolaire, a animé quelques repas familiaux ! Sa conclusion, c'est que "si l'école dit que la bière, c'est bien, c'est que c'est bien ! Et toi, papa, tu n'as plus rien à dire" ! Toute ma prévention familiale contre l'alcool avant l'âge s'en trouve sabotée ! Ma fille n'a sans doute pas encore l'âge de gérer la contradiction entre la banalisation de la bière par l'école et une éthique paternelle qui ne lui paraît plus fondée. Ma fille chérie me dira-t-elle

bientôt, comme l'a dit une éminente personnalité de l'Education wallonne : "A une certaine heure de la nuit, je me transforme, je monte sur les tables, je danse, je chante, j'adore faire la fête avec mes amis... Ce n'est pas une face obscure pour mes amis, mais peut-être que pour le public si", et cela, avant de prendre le volant avec trois fois la dose d'alcool admissible dans le sang ?

→ Titre, introduction et intertitres sont de la rédaction. Titre original : Une école du Brabant wallon conduit cent cinquante élèves de treize ans dans une brasserie